

Séance du 12 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MAINNEMARRE Yves, Maire.

Étaient présents : M MAINNEMARRE Yves, HECKMANN Harry, HIBON Elodie, RIZZO Julie, RUYSSCHAERT Alexandra, M PEGARD François M DELHALLE David Mme ROUSSEL Bénédicte M BELLENGREVILLE Daniel Mme GOURLIN Claudy M RASSE Baptiste M CLABAU Franck

Mme DESBIENDRAS Séverine donne procuration à M MAINNEMARRE Yves

Mme SAINT GERMAIN Laëtitia donne procuration à M MAINNEMARRE Yves

M SAINT GERMAIN Roch donne procuration à Mme HIBON Elodie

Secrétaire de séance : M DELHALLE David

ORDRE DU JOUR

Il est rappelé qu'en raison de la crise sanitaire, Monsieur Le Maire, un Adjoint ou à défaut un Conseiller Municipal peut bénéficier de 2 procurations.

1) Élection du secrétaire de séance

M DELHALLE David est élu secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du 08 janvier 2021

Le procès-verbal du 08 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

3) Achat pour l'euro symbolique de la parcelle AC30 appartenant à Mme DE LEERSNYDER – rue de l'Isle

M le Maire informe le conseil municipal que Mme De Leersnyder souhaite vendre à la commune une parcelle cadastrée AC30 d'une superficie de 29a4ca pour l'euro symbolique. Cette parcelle se situe rue de l'Isle. Les frais d'acte seront à la charge de la commune qui s'élève à 200 €. M le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'achat de cette parcelle et de l'autoriser à signer l'acte notarié chez le notaire SCP Médrinal.

Mme Hibon précise que l'achat ne revient donc pas à 1 € mais 201 € frais compris.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de cette parcelle et autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire. Cette dépense sera inscrite au BP 2021.

4) Renouvellement du marché d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2022

Le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption
- Agents affiliés l'IRCANTEC : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2022
- Régime du contrat : capitalisation
- Nombre d'agents affiliés à la CNRACL recensés au 31 décembre 2020 : 08
- Nombre d'agents affiliés à l'IRCANTEC recensés au 31 décembre 2020 : 03

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité territoriale aura la faculté de ne pas adhérer, pour tout ou partie, à ce nouveau contrat.

Le conseil municipal

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, décide à l'unanimité de charger le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 et d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dossier

5) Subventions aux associations locales

Le conseil municipal acte les subventions suivantes :

AAPPMA : 1 500 € (M Heckmann Harry n'ayant pas participé au vote)

Société de chasse : 200 €

UNC AFN : 100 €

SAPEURS POMPIERS : 1 300 € (M Delhalle David n'ayant pas participé au vote)

UNS76 : 700 €

Tennis de table : 350 €

Gymnastique : 200 €

Ces dépenses seront inscrites au BP 2021, chapitre 65.

Les membres du conseil demandent à M le Maire de bien vouloir prendre contact avec les communes rattachées à la caserne des sapeurs-pompiers pour discuter des charges du bâtiment.

6) Affaire boulangerie

M le Maire rappelle que par délibération en date du 04/12/2020, le conseil municipal a voté pour un montant de 106 000 €, l'acquisition de la boulangerie Riquier avec le matériel. Il s'avère que le matériel a été vendu aux enchères le 02/02/2021 dans sa totalité.

La délibération est donc caduque, il convient de délibérer à nouveau avec une nouvelle proposition de prix sans le matériel. M le Maire propose d'acheter ce bien à 95 000 €.

La majorité des membres du conseil demande le vote à bulletins secrets. Après délibération, le conseil municipal à 10 voix contre et 5 voix pour décide de ne pas acheter l'ancienne boulangerie cadastrée AB 169.

7) Informations

Décisions prises par délégation du maire :

01/2021 : renouvellement de la convention des Jardins de la Bresle pour un montant de 8 742,41 €. Ce montant comprend la mise en valeur du chemin de la station d'épuration, le débroussaillage du chemin entre la station d'épuration et l'ancien cabinet vétérinaire, le nettoyage de la parcelle à gauche du chemin menant à la station d'épuration, la mise en valeur du chemin rouge – 4 passages – tonte et débroussaillage et entretien chemin derrière le ski nautique.

02/2021 : permis de construire accepté concernant la dernière parcelle du lotissement les Camprets. L'acte de vente devrait être signé en mars.

03/2021 : les dossiers de subvention au titre du département et de la CCVS sont envoyés concernant les travaux mairie – école. Si les dossiers sont acceptés, une subvention complémentaire sera versée d'un montant de 39 196 €.

Point sur les travaux mairie - école

M le Maire informe que l'appel d'offre se termine le 19 février 2021 à 17h30. À ce jour, 62 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et 15 entreprises sont venues visiter le site. Ils sont accueillis par M Heckmann Harry et Mme Ruyschaert Alexandra. Les travaux de déplacement des coffrets gaz, télécom et électricité se feront pendant les vacances scolaires de février, c'est la raison pour laquelle les bancs et arbres devant l'école ont été retirés.

M le Maire rappelle qu'il y a une réunion le 09 mars 2021 à 14h00 en mairie avec l'architecte pour les analyses des offres.

La séance est levée à 20h10

